Soutenu par

Mise en oeuvre

Programme d'Appui à la Productivité
des Très Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes

PROGRAMME D'APPUI A LA PRODUCTIVITÉ DES TPE/PME

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'une cohorte de 250 PME pour l'amélioration de la productivité

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les PME en Côte d'Ivoire représentent environ 98% de l'ensemble des entreprises. Cependant, elles ne font que, 20% du PIB, 12% de l'investissement national, 23% de la population active (PND 2016-2020). En 2015, sur les 210 000 PME recensées au niveau national, seulement 28,57% étaient formalisées et inscrites au registre des impôts. Elles sont pour la plupart confrontées d'une part à une insuffisance de compétitivité due à un déficit de capacité managériale et une insuffisance de culture entrepreneuriale et de l'innovation et d'autre part, à des difficultés d'accès au financement et aux marchés.

Pour pallier ces insuffisances et redynamiser le tissu des PME, le gouvernement de Côte d'Ivoire, inspiré par l'expérience des pays avancés, a pris plusieurs initiatives pour le développement des PME, dont l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement des PME et la mise en place de l'Agence Côte d'Ivoire PME.
Cette Agence a pour mission de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement des PME à travers :

- L'appui à la création d'entreprises ;
- L'appui pour la facilitation de l'accès aux financements et aux marchés publics ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- L'innovation et l'entrepreneuriat.

Dans la perspective de la diversification des offres d'accompagnement des TPE/PME et la création d'emplois décents en Côte d'Ivoire, l'Agence Côte d'Ivoire PME a signé avec la GIZ un contrat de financement dans le cadre du projet[1] « Partenariats pour l'emploi et appui aux petites et moyennes entreprises » pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la productivité (PAP) des TPE/PME ivoiriennes (PAP-TPE/ PME) sur la période 2019- 2021.

Ce programme a pour but de contribuer à la création de valeur, d'emplois décents et de croissance en Côte d'Ivoire. Il prend en compte la dimension genre en intégrant systématiquement au moins 35% de femmes parmi les bénéficiaires. Ainsi, il contribuera à l'amélioration de la qualité de l'emploi de 800 employés des PME bénéficiaires (dont au moins 280 femmes) d'une part, et 400 travailleurs des TPE (dont au moins 120 femmes) d'autre part. Le programme favorisera par ailleurs, la création de 700 nouveaux emplois au sein de 500 PME (dont au moins 245 au profit des femmes) et 200 TPE bénéficiaires du projet en créeront 350 (dont au moins 123 femmes).

Le programme a démarré le 1er octobre 2019 pour s'achever le 30 septembre 2021. Deux cohortes d'entreprises ont été accompagnées par l'Agence Côte d'Ivoire PME dans le cadre de ce programme.

L'Agence lance le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner 250 PME qui constitueront la 3e et dernière cohorte du PAP pour un appui à l'amélioration de la productivité.

II. OBJECTIFS

Il s'agira de sélectionner 250 PME qui intégreront la 3e cohorte du Programme d'Appui à la Productivité (PAP) et bénéficieront de renforcement de capacités et d'accompagnement-conseil en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

[1] Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Spéciale de Formation et Emploi prise par le Ministère du Développement Économique et de la Coopération (BMZ) de la République d'Allemagne en 2018 en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de promotion des investissements durables ainsi que le secteur privé.

III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier du programme, la PME doit remplir les critères suivants :

- **Statut de l'entreprise :** Être une entreprise répondant au statut de PME comme prévu par la loi n° 2014-140 du 24 Mars 2014. À ce titre, être une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe n'excédant pas 1 milliard de FCFA, sur au moins deux des trois derniers exercices 2018, 2019 et 2020.
- **Résidence fiscale de l'entreprise :** Être une entreprise avec résidence fiscale en Côte d'Ivoire ;
- **Date de Création :** Être une entreprise ayant au moins deux (2) années d'existence avec une date de début d'activité au 1er Janvier 2019 au plus tard.
- **Situation judiciaire :** Les entreprises ne doivent pas avoir déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er Janvier 2021 ;
- **Situation financière de l'entreprise :** Être une PME ayant réalisé un Chiffre d'affaires d'au moins 10 millions FCFA sur l'exercice 2019 ou 2020 ;
- **Situation de l'emploi** : Avoir au moins 3 employés.

IV. DOSSIERS À FOURNIR (APRÈS PRÉSÉLECTION)

La PME s'engage à fournir les dossiers suivants une fois la présélection effectuée :

- Une facture CIE/SODECI ou un contrat de bail au nom de l'entreprise ou du promoteur principal ;
- Le descriptif succinct de l'activité ;
- Justifié d'au moins 10 millions de chiffre d'affaires de l'exercice 2019 ou 2020.
- Le programme vise le soutien à la croissance des PME à fort potentiel de création d'emplois.

Les PME désireuses d'intégrer le programme doivent motiver leur vision de croissance sur les trois prochaines années lors de la soumission en ligne au travers du formulaire de candidature.

V. DOSSIER ET MODE DE SOUMISSION DE CANDIDATURE

La soumission de candidature se fera en ligne via un formulaire : http://bit.ly/PAPCohorte3 ou à partir du site internet de l'Agence CI PME, www.agencecipme.ci . Le formulaire comporte les principales informations ci-après :

- Raison sociale de la PME ;
- Date de création de la PME ;
- Date de début des activités de la PME
- Chiffre d'affaires sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Effectif des employés sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Localisation géographique de la PME ;
- Principaux produits fabriqués et commercialisés ou services offerts ;
- Les informations relatives au dirigeant de la PME ;
- Etc.

Pour toute information complémentaire, prière contacter M. N'GORAN Paul, pngoran@agencecipme.ci avec copie à projects.procurements@agencecipme.ci .

VI. PÉRIODE DE SOUMISSION

Les candidatures seront reçues **jusqu'au 15 mars 2021 à minuit**, délai de rigueur.

NB :

- *La candidature des PME n'ayant pas encore reçu un appui de l'Agence Côte d'Ivoire PME dans le cadre d'un projet/programme GIZ est fortement recommandée ;*
- *Seules les entreprises remplissant les critères de sélection susmentionnés seront contactées dans le cadre de ce programme.*